



Le Petit Tramoyen



Août 2017

Bulletin Municipal d'Informations

EDITO

Voilà, les cloches de la rentrée ont sonné !

Toute l'Equipe du Petit Tramoyen a repris ses activités avec dynamisme et bonne humeur pour vous donner toujours plus d'informations et être à votre écoute.

Une rentrée riche en actualités pour notre commune :

- Avec les nouveaux rythmes scolaires,
- Avec la belle avancée des équipements pour accueillir la Fibre Optique
- Avec le FAM qui ouvrira ses portes en Février prochain et donnera naissance à de nombreux emplois
- Avec un site internet municipal relooké, dédié à l'Information et à l'Histoire ; lancement prévu le 18/09/2017

Et il n'y a pas de rentrée à Tramoyes sans « les retrouvailles annuelles » : LE PIQUE NIQUE Cœur Village ! Nous vous attendons nombreux et toujours plus nombreux pour une 4ème édition.

Excellente rentrée à tous et bonne lecture !

Brigitte FILLION

Responsable de la commission Communication

Sommaire

Commission Ecole	page 2
Commission Voirie	page 3
Comité Vivre Ensemble	page 3
Informations et actualités	page 4
Ce qui s'est passé récemment	page 5
Le fil rouge : la fibre optique	page 8
L'Agenda	page 8
Autour de nous	page 9
Actualités et nouveaux Enjeux de notre environnement	page 10
Les informations pratiques	page 11

Commission : Ecole Responsable : Ginette FAVROT

Pourquoi les rythmes scolaires changent ils à partir de septembre 2017 ?

Courant mai 2017, suite à l'élection du Président de la République, la municipalité a eu l'information de l'Association des Maires de France (AMF) qu'un décret serait publié avant la fin de l'année scolaire permettant aux Communes d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire.

Les parents d'élèves ont proposé de faire un questionnaire consultatif auprès de tous les Parents d'élèves adressé entre le 28/05 et le 08/06/2017.

Sur 136 questionnaires, 86 réponses, soit 63% des familles concernées ont prouvé l'intérêt tout particulier concernant les rythmes scolaires (seules trois propositions de rythmes étaient offertes) :

- 20 réponses en faveur de la semaine actuelle,
- 65 réponses en faveur de la semaine de 4 jours (avec une pause méridienne de 11h30 à 13h30 ou de 12h à 14h)
- 1 réponse considérée comme nulle

Au Conseil d'Ecole du 8 Juin, le sujet des rythmes scolaires a été rapidement évoqué, avec les résultats du questionnaire consultatif. Aucune décision n'a pu être prise, le décret n'ayant pas été publié, les enseignantes n'ayant aucune instruction de l'Inspecteur de l'Education Nationale (IEN). Par contre, une date ultérieure d'un conseil d'école extraordinaire a été envisagée, afin de débattre et de voter POUR ou CONTRE la semaine de 4 jours.

Ce Conseil d'Ecole extraordinaire a eu lieu lundi 19/06/2017 à 18 heures (juste à la suite d'un conseil maire-adjoints qui validait le retour à 4 jours), car entretemps l'équipe enseignante a eu l'aval de l'I.E.N. pour faire la demande de dérogation.

Etaient présents à ce conseil d'école : 7 parents représentant les 7 classes, l'équipe enseignante, Mme Chabaud DDEN, Mr le maire Henri Mercanti et Ginette Favrot, adjointe chargée des affaires scolaires. A l'unanimité a été votée la demande de dérogation dès la rentrée de septembre 2017 pour revenir à la semaine suivante :

LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI de 8h30 à 12h et de 14h à 16h30.

LES ARGUMENTS qui ont permis l'unanimité, sont les suivants :

- La fatigue et la nervosité des enfants ont été largement signalées par les enseignantes et ATSEM
- Le manque de concentration dans l'apprentissage, dès le milieu de semaine, obligeant l'équipe enseignante à finir le programme dans des conditions plus difficiles.
- Les activités extra-scolaires du mercredi après-midi ou du samedi après-midi ne laissant aucun répit à l'enfant quel que soit son âge,
- La présence d'ALFA3A permet aux parents en activité de faire garder leurs enfants le mercredi (néanmoins, les enfants se lèvent tout aussi tôt parfois).

Lors du Conseil Municipal du 27/06/2017, le vote sur la refonte des rythmes scolaires n'a pas été possible, car aucun décret n'avait été signé à ce sujet à cette date. En effet, le décret n'a été publié que le 28/06/2017.

Un Comité Scolaire, avec le maire, l'adjointe aux affaires scolaires, les conseillers membres de la commission, les parents d'élèves, les enseignantes et les associations autour de l'école, s'est réuni le mardi 4/07/2017 pour confronter les positions de chaque partie prenante.

Il a été suivi d'un Conseil Municipal extraordinaire le vendredi 7/07/2017, pour entériner le choix des nouveaux rythmes scolaires.

Une ultime réunion du Comité Scolaire le mercredi 12/07/2017 a eu pour objectif de faire le point sur la communication et les difficultés qui pourraient se poser avec ces nouveaux rythmes, et notamment pour les parents qui quittent tôt la commune le mercredi matin, alors que le centre de loisirs n'ouvre qu'à 8h00.

Commission : Voirie Responsable : Alain TOURNY

Rue du Mont Rozier coupée

La rue du Mont Rozier est interdite à la circulation depuis plusieurs semaines, en raison du risque d'effondrement d'un immeuble. Un passage a cependant pu être aménagé pour les piétons et les cyclistes.

Des travaux de consolidation doivent être entrepris par la commune, pour boutonner et étayer le mur. Ces travaux seront financés dans un premier temps par la commune.

Lorsque le péril imminent, qui avait été constaté par un huissier en janvier dernier, aura cessé et que les conditions de sécurité seront rétablies, la rue pourra être rendue à la circulation, et notamment aux riverains fortement gênés par cette mesure néanmoins nécessaire.

Nous vous invitons à consulter le panneau d'information au centre du village pour savoir à quel moment la route sera rendue aux automobilistes.

Comité Vivre Ensemble Responsable : Franck CURSIO

« Vive les retrouvailles ! »

La quatrième édition du Pique-nique Cœur de Village sera organisée ce 10 septembre soit, comme le veut l'habitude, le premier dimanche suivant la rentrée scolaire.

Cet événement constitue, chaque année, un moment de retrouvailles après les vacances.

Pour cette année, le verre de l'amitié sera encore offert à midi.

Sur le reste de la journée, de nombreuses animations égaieront les badauds : animations de rue, magie, du close up... Toujours à la recherche d'animations interactives, c'est-à-dire : ça ne se passe pas sur une scène, les artistes passent de table en table, vont au-devant des gens, afin de permettre des échanges.

Au programme de cette année :

- L'exposition de voitures anciennes fera son retour avec un concours pour tenter de gagner « cent patates » offertes par Jean-François Geoffroy, agriculteur,

- Un concours de chapeau, qui succède à celui de tartes aux pommes de l'an dernier, permettra de remporter deux bouteilles de cidres...

- Des animations qui seront pour tous les âges alors que l'environnement dédié aux plus jeunes fera également son retour ! En effet, chaque année des structures gonflables sont installées pour les enfants et ne désemplassent pas de la journée.

Franck Cursio tient à ce que d'une édition à l'autre les structures soient changées pour renouveler l'intérêt des bambins et que l'échange soit en permanence mis en avant !



INFORMATIONS ET ACTUALITES :

Les nouveaux horaires du Colibri

Depuis le 10 juillet 2017, la CCMP a revu les horaires du Colibri, et notamment de la ligne 4 qui traverse la commune et dessert la gare des Echets.

Pour plus d'informations : <https://www.cc-miribel.fr/se-deplacer-en-colibri/me-deplacer/lignes-et-horaires>

Bien trier le papier

Question que l'on se pose fréquemment : où jeter un papier, un prospectus ? La réponse est simple : tous les papiers se trient et se recyclent !

Quelques bons réflexes pour optimiser le recyclage :

- Ne pas les froisser
- Ne pas les déchiqueter (les petits bouts de papier inférieurs à 6 cm ne peuvent être valorisés)
- Ne pas retirer les agrafes ni les spirales



Attention, certains papiers ne se recyclent pas : les papiers peints, les photos, les papiers autocollants car ils ont reçu un traitement chimique. D'autre part, les papiers hygiéniques et ayant été en contact avec des aliments doivent être jetés à la poubelle noire.

Civisme et bons comportements de voisinage



La météo généreuse, clémente voire caniculaire de cette période estivale nous a permis de profiter grandement des extérieurs.

Toutefois, les bruits de comportement ont été nombreux et gênants créant des difficultés dans les relations de voisinage.

Un rappel au civisme et au respect de la tranquillité de chacun sous peine, dans le cas contraire, d'être en infraction au titre d'un tapage diurne et/ou nocturne.

C'est quoi « les bruits de comportement » ?

Les bruits de comportement sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :
par un individu locataire, propriétaire ou occupant (cri, talons, chant...) ;
ou par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétard et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager...) ;
ou par un animal (abolements...).

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, c'est-à-dire entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne.

En journée : le bruit peut causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'il est répétitif, intensif, ou qu'il dure dans le temps.

La nuit : lorsque le bruit est commis entre 22h et 7h du matin, l'infraction pour tapage nocturne est possible sans que ce bruit soit répétitif, intensif et qu'il dure dans le temps.

Que dit la loi ? :

Article R623-2 du Code Pénal

Les bruits ou tapages injurieux ou nocturnes troublant la tranquillité d'autrui sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 3e classe.

Les personnes coupables des contraventions prévues au présent article encourent également la peine complémentaire de confiscation de la chose qui a servi ou était destinée à commettre l'infraction.

Cela signifie que la peine encourue est une amende de 450€, pouvant aller jusqu'à 750€ en cas de récidive.

Article 222-16 du Code Pénal

Les appels téléphoniques malveillants réitérés, les envois réitérés de messages malveillants émis par la voie des communications électroniques ou les agressions sonores en vue de troubler la tranquillité d'autrui sont punis d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende.

Attention aux légendes loin d'être une réalité !

Est-il vrai, par exemple, que l'on a le droit de faire du bruit une fois par mois ou que soit autorisé de faire du bruit jusqu'à pas d'heure, à l'occasion de certains événements exceptionnels, comme le réveillon ? La réponse est : NON c'est totalement faux ! Même pour une soirée de réveillon.

Lorsque le bruit dépasse les limites admissibles, vos voisins peuvent porter plainte auprès du commissariat, pour tapage nocturne.

Si à l'occasion du réveillon, il peut exister certaines tolérances, dans la théorie, il s'agit bien d'un tapage nocturne.

Quant au fait que l'on aurait le droit de faire du bruit une soirée par mois. C'est également faux bien sûr !

Prenez le cas d'immeuble avec 365 copropriétaires tous nés un jour différent, et tous fêtent leur anniversaire...

Quelques bons réflexes pour éviter les problèmes de voisinage ?

Il semblerait que l'on est moins gêné par le bruit fait par quelqu'un que l'on connaît. Alors, si vous organisez une fête, allez prévenir les voisins un par un, ils seront sensibles à votre attention et toléreront mieux la gêne que vous pourriez occasionner exceptionnellement.

Une petite tolérance du voisinage qui n'est pas un droit !

REMERCIEMENT pour les initiatives individuelles

Après le rappel précédent, il est bon de souligner les belles initiatives spontanées prises par certains Tramoyens du centre village pour l'entretien des espaces de notre collectivité.

...CE QUI S'EST PASSE RECEMMENT ...

Les Passerelles de la Dombes : « les délais sont respectés pour l'instant »

« Les Passerelles de la Dombes », c'est le nom du foyer d'accueil médicalisé (FAM) qui accueillera des adultes atteints d'épilepsie pharmaco-résistante à partir du premier trimestre 2018. Il est financé par le Conseil départemental de l'Ain et l'Agence régionale de Santé, et c'est l'ORSAC qui en assurera la gestion. Situé sur la route départementale entre Tramoyes et les Echets, il fonctionnera 365 jours par an et accueillera 42 résidents.

Quelques photos du chantier :



Façades Maisonnées 1



Façades Maisonnées M2



Terrasse de M1 et M2



Façades Sud de M1 et M2



Salle commune et cuisine de M3



Façades Sud des bâtiments administratifs



Gymnase et locaux d'activité



Gymnase

Les bâtiments sont tous de plain-pied, répartis en quatre maisonnées reliées par des coursives. Les travaux ont avancé de façon conforme au calendrier, le faible retard lié aux intempéries de l'hiver ne s'est pas aggravé et les délais sont pour l'instant respectés. Les bâtiments sont tous hors d'eau et hors d'air, les maisonnées 3 et 4 seront même livrées en septembre prochain, les travaux intérieurs étant terminés.

Les demandes d'hébergement commencent à arriver, il y a eu déjà beaucoup d'appels des familles et des services sociaux. Les dossiers actuellement reçus proviennent principalement d'établissements ou de structures d'accueil et notamment des Instituts Médico Educatifs (IME). Elles proviennent également des différents départements de la région Auvergne Rhône-Alpes.

Il s'agit de personnes dont les profils sont en adéquation avec le projet de l'établissement. L'accueil des résidents devrait se faire à partir de fin février 2018. La montée en charge se fera sur plusieurs mois.

Les dossiers d'admission et d'évaluation sont disponibles en ligne sur le site de l'ORSAC :

<http://orsac.fr/etablissements/passerelles-de-dombes>

Pour ce qui est des emplois, l'équipe dirigeante est en cours de recrutement : un médecin coordonnateur et 3 responsables (hébergement, animation et soin). D'autres postes seront à pourvoir, à partir de février 2018, la campagne de recrutement va démarrer fin septembre début octobre 2017. Le foyer recherchera principalement des aides médico psychologiques (une vingtaine de postes), des aides-soignants (6 ou 7 postes), des infirmiers/ères (6 ou 7), mais aussi des moniteurs éducateurs, animateurs socio éducatifs, éducateurs physiques, ergothérapeutes et psychomotriciens, et quelques administratifs (comptable et secrétariat).

Les annonces seront mises en ligne sur le site de l'ORSAC :

<http://recrutement.orsac.fr/>

La prise de poste sera échelonnée, à partir de février 2018, pour permettre la formation de tous ces personnels à la spécificité du public accueilli aux Passerelles de la Dombes.

A l'origine de ce projet de Foyer d'Accueil Médicalisé, l'association EPI (Epilepsie Progression Intégration) qui a toujours œuvré pour la reconnaissance des besoins d'accueil spécifique dédiés à l'épilepsie sévère, ainsi qu'à la réalisation de projets de vie en adéquation avec cette maladie. EPI a travaillé à la création d'établissements permettant un accueil spécifique des personnes adultes souffrant d'épilepsie sévère pharmaco-résistante avec handicaps associés. C'est donc tout naturellement que des membres de l'association à l'origine du projet participeront au grand pique-nique du comité Vivre Ensemble, le dimanche 10 septembre, car un de leurs objectifs est « d'ouvrir au maximum les établissements sur l'extérieur, dans la vie de leur commune ».

Ce FAM résulte également d'une volonté très forte de la commune, de créer une structure d'accueil pour des personnes en situation de handicap. Ce projet avait nécessité dans un premier temps de modifier le Plan Local d'Urbanisme, et avait reçu l'appui de plusieurs personnalités dont Rachel Mazuir ancien Président Conseil Général et Mr Clément responsable des actions sociales du département.

Nous leur souhaitons, à tous, la bienvenue sur notre commune.

Josiane Flacher prend sa retraite

Le 6 juillet 2017, Josiane FLACHER a fêté son départ à la retraite, aidée et entourée de sa famille, ainsi que tous les acteurs de la vie scolaire anciens et actuels, qui au fil de ces 23 années, ont joué un rôle important améliorant la vie des parents et enfants de Tramoyes.

En effet, en 1994, grâce à des parents bénévoles, dynamiques, ingénieux, une cantine voit le jour au sein du groupe scolaire, Josiane est alors recrutée comme Responsable.

En 1997, d'autres parents conscients d'un besoin croissant de services, créent un Centre de Loisirs avec un Accueil en Périscolaire, Josiane fera partie de l'équipe. Madame Odette Pascal, retrace avec émotion le parcours de Josiane qui est intervenue au cours de toutes ces années.

En 2003, Josiane décide de présenter le concours d'ATSEM. Elle le réussit, et remplace S. Barbançon et Cl. Lattard qui sont sur le départ de l'école.

Elle intègre l'équipe enseignante et passe 14 années avec Mmes Athanaze et Courdesse, au service des enfants de maternelle.

Josiane a donné beaucoup de son temps et apporté ses compétences dans le bon fonctionnement de la vie scolaire de Tramoyes.

Nous la remercions très chaleureusement et lui souhaitons une paisible et agréable retraite.

Flash RAPPEL DES INFO PRATIQUES:

Service URBANISME : TOUS TRAVAUX (abris de jardin ou autres abris, clôtures compris) peuvent nécessiter une demande d'autorisation en Mairie.

RENSEIGNEZ-VOUS AUPRES DU SERVICE mail urba@tramoyes.fr

TRAVAUX DOMESTIQUES ET JARDINAGE BRUYANTS POUR PARTICULIERS : sont autorisés suivant ces horaires/

En semaine de 8 à 12 H et de 14 à 19 H 30

Le Samedi de 9 à 12 H. et de 15 à 19 H

Les dimanches et Jours fériés de 10 à 12 H. UNIQUEMENT

POUR LES PROFESSIONNELS : exceptées les interventions d'utilité publique en URGENCE

Les jours ouvrables de 7 H.00 à 19 H.30

Le Samedi de 9 à 12 H et de 15 à 19 H.

Les dimanches et jours fériés INTERDICTION ABSOLUE

....ET quelques informations d'importance...

Un fil rouge : la fibre optique

Sous la responsabilité des commissions « voirie » et « communication »
Brigitte Fillion et Alain Tourny

Le terrassement est maintenant terminé sur l'ensemble de la commune

Les 2 nœuds de raccordements optiques (NRO) sont raccordés au réseau électrique

Les branchements de chaque fibre sont en cours de finalisation.

A ce jour, une étude se poursuit pour l'équipement de 2 secteurs du village. Tous les autres seront prêts à accueillir la fibre optique laquelle devrait être opérationnelle pour la fin de l'année ou au plus tard le premier trimestre 2018, comme nous l'avions déjà annoncé.



Photos prises au tableau au rond-point de la Mairie.



L'AGENDA

26 août	Pétanque Challenge Thierry Geoffray réservé aux familles et amis
2 septembre	Commémoration du 73 ^{ème} anniversaire de la Libération (Amicale des Résistants du Camp Didier)
9 septembre	Forum des associations - Salle des fêtes Les Ballades dans Tramoyes
10 septembre	PIQUE NIQUE Cœur Village
15 septembre	Présentation du programme de l'Allédro à 19h30 à Saint Maurice de Beynost (Salle Artémis)
29 septembre	CINOCH' A TRAMOYES « moi, moche et méchant 3 » A 20H30 salle des fêtes
30 septembre	Thé Dansant organisé par sport et culture section des joyeux Tamalous
7 octobre	Championnat Départemental de pétanque réservé au club féminin
31 octobre	Repas dansant du Sou des Ecoles
18 Novembre	Concours de Coinche du SCPA

AUTOUR DE NOUS

JEP 2017 le programme de la CCMP

Comme chaque année, l'office de tourisme organise, en étroite collaboration avec les communes du territoire -entre autres-, les Journées Européennes du Patrimoine.

En 2017, cet évènement aura lieu les 16 et 17 septembre.

🎵 **Demandez le programme des Journées Européennes du Patrimoine 2017 !** 🎵

Dombes Côtière Tourisme			samedi 16/09		dimanche 17/09	
BEYNOST	Ancienne poste	Tiens, voilà le facteur ! Petite histoire affranchie de la correspondance, du timbre et de l'ancienne poste de Beynost... Exposition et visites commentées 🎵 Sam. à 17h		14h-18h	10h-18h	
	Madone	Visite libre		14h-18h		14h-18h
MIRIBEL	Carillon et jardin	Visite libre et concerts		14h-18h	10h-12h30	13h30-17h
	Esplanade de la Madone	Du plan ternier au cadastre actuel Exposition 🎵 Sam. à 14h		14h-18h		14h-18h
	Parking de la gare des Echets	Sur les pas du duc de Savoie Visite commentée au départ du parking de la gare	à 10h	à 15h		
	Ancienne école des Echets	Exposition 🎵 à 11h15	10h-12h	14h-18h		
	10 quai du Rhône	Promenade en barque			9-12h	14h-18h
NEYRON	Fort de Sermenaz	Visite et commentaires 🎵 à 14h30		14h-15h30		
	Eglise	Exposition de vieux outils pour le travail de la vigne		à partir de 14h30		
		Saynète de vie par les enfants de Neyron		16h		
		Histoire de l'église		16h30		
		Suivi du pot de l'amitié 🎵 à 17h				
Promenades en calèche	Boucle au départ de l'église	10h-17h (avec pause déjeuner)				
SAINT-MAURICE DE BEYNOST	Ecole Jacques Prévert	Histoire de l'école Jacques Prévert Exposition de registres, de plans et de photos de classe			10h-13h	
	Bibliothèque d'Artémis	Bonjour, Monsieur Prévert Pièce de théâtre	10h-17h			
TRAMOYES	Chèvrerie du Colombier	Visite libre et dégustations 🎵 à 15h 🎵 à 14h	10h-12h	14h-18h		
	Ferme des Fresnes					

🎵 Avec la participation des ateliers instrumentaux et vocaux de l'Académie de Musique et de Danse de la CCMP et de l'Espérance de Beynost (programme en ligne)
Tél : 04 78 55 61 16 accueil@dombes-cotiere-tourisme.fr

Une idée de sortie : le nouveau Musée Trévoux et ses Trésors

MUSÉE TRÉVOUX ET SES TRÉSORS



Après 3 ans de réhabilitation et une année consacrée à l'aménagement scénographique, le musée Trévoux et ses Trésors a ouvert ses portes le dimanche 7 mai 2017, (adresse : Hôtel Pierre et Anne de Bourbon, place de la Passerelle à Trévoux).

Il met en avant le riche patrimoine de l'ancienne capitale de la Principauté de la Dombes, au travers de 6 thématiques : la monnaie, le tirage des métaux précieux, l'orfèvrerie, l'imprimerie, le Dictionnaire et les Mémoires de Trévoux.

Période d'ouverture

Du 07/05 au 30/12/2017, tous les jours. Fermeture exceptionnelle le 25 décembre.

- D'avril à septembre : le lundi de 14h à 18h ; du mardi au samedi de 10h à 18h ; dimanche et jours fériés de 14h à 18h

- D'octobre à mars : le lundi de 14h à 17h, du mardi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h, le samedi de 10h à 12h30 et de 14h à 17h30, dimanche et jours fériés de 14h à 17h.

Billets délivrés à l'accueil de l'Office de Tourisme

Tarifs : Adulte : 6 € - ; Enfant : 3,50 € (6-18 ans ; gratuit moins de 6 ans) ;
2 adultes + enfants (pas de limitation) : 15 € ; Carte ambassadeur : 10 €.

Quoi de neuf à l'Allégro cette saison ?

VENDREDI 15 SEPTEMBRE 2017 – 19h 30 À ARTEMIS

Si vous avez tout manqué la présentation de la saison « théâtre » le 16 juin dernier à l'Allégro, une séance de rattrapage est prévue le vendredi 15 septembre au Centre Socio Culturel de Saint-Maurice de Beynost.

ENTRÉE GRATUITE. RÉSERVATION IMPÉRATIVE !

Programme de la saison : <http://allegro.free.fr/p-accueil.php?menu=1>

La programmation « cinéma », gérée par l'Union Laique de Miribel redémarre le 20 septembre, dans la salle de l'Allégro. Programme de rentrée : <http://www.unionlaiquedemiribel.fr/cinema2>

Actualités et nouveaux Enjeux de notre environnement

Le projet de Multiplexe est enterré, mais un projet de Miniplexe pourrait voir le jour !

Un opérateur privé s'était positionné en 2016 pour installer un multiplexe cinématographique de 10 salles pour 1 728 places sur la zone du forum des sports à Saint Maurice de Beynost. Cet équipement n'avait pas reçu l'accord de la Commission Départementale d'Aménagement Cinématographique (CDAC) au motif que « la réalisation du projet pourrait conduire à déséquilibrer, d'une part, le pluralisme du secteur de l'exploitation cinématographique en réduisant notamment l'accès aux films des salles de la zone ainsi que, d'autre part, l'aménagement culturel du territoire en affaiblissant notamment la capacité des établissements de la zone à développer des opérations d'animation culturelle et d'éducation artistique ».

Une étude (présentée en juin 2017) par un cabinet d'audit mandaté par la CCMP, a démontré que l'offre d'un multiplexe ne répondait pas aux enjeux locaux car le multiplexe privilégie un nombre de salles important et une diversité limitée (les films « grands publics » prennent le pas sur les films « art et essai »).

Il existe cependant une solution alternative qui répondrait aux enjeux de développement et d'aménagement cinématographique du territoire et qui correspondrait à un « Miniplexe » de 5 salles dont le projet d'exploitation serait axé des œuvres diffusées très variées, la multiprogrammation et l'animation locale.

Les associations ABCD et ULM ont reconnu l'intérêt de cette offre qui permet d'offrir une plus-value culturelle et à laquelle elles pourront être associées.

Le projet serait porté directement par la CCMP (comme LILÔ). L'investissement nécessaire est de l'ordre de 4,5 à 5 M€ avec un niveau d'aide pouvant atteindre 40 %. L'exploitation de ce type d'équipement est réputé excédentaire ce qui permet ensuite d'envisager une gestion concédée avec une participation financière réduite de la collectivité au fonctionnement.

Les élus de la communauté de communes se sont prononcés à l'unanimité pour déclarer ce « complexe cinématographique multisalles » comme un « équipement culturel d'intérêt communautaire ». Ce vote est un premier pas mais ne préjuge pas d'un avis favorable de la CDAC ; il faudra que la CCMP propose un projet avec des « obligations de service public fortes, notamment en matière d'accueil des scolaires ou encore de diversité de films projetés ».

Ce projet de la CCMP s'insère dans une réelle dynamique sur le territoire puisqu'une « section cinéma » sera ouverte à la rentrée scolaire au collège Anne Frank.

Pascal PROTIERE a annoncé qu'il souhaitait finaliser l'étude de faisabilité afin de présenter ce projet lors d'une CDAC au cours du premier trimestre 2018. Rendez-vous donc en 2018 pour connaître l'avis de la CDAC.



INFOS PRATIQUES

INFOS PRATIQUES

MAIRIE 19, rue du marquis de Sallmard

Tél : 04-72-26-20-50

Fax : 04-72-26-20-59

Secrétariat Général : mairie.tramoyes@orange.fr

Elections : elections@tramoyes.fr

Urbanisme : urba@tramoyes.fr

Etat civil : etatcivil@tramoyes.fr

Police municipale : policemunicipale@tramoyes.fr

Voirie : voirie@tramoyes.fr

Réception du Public :

Lundi et vendredi : de 14 H à 18 H

Mercredi : de 9 H à 12 H

1er et 3ème samedi du mois (pas de permanence en Août) de 9 H à 11 H 30

Permanences du Maire et des Adjointes :	Urbanisme	Conseil Municipal
1 ^{er} et 3 ^{ème} samedi du mois de 9 H à 11 H 30	mercredi matin sur rdv	Le dernier mardi de chaque mois à 19 H 30

Police municipale : 04 72 26 20 57

En urgence seulement : 06 83 26 38 84

Groupe scolaire

Ecole 09-67-20-02-65

Restaurant scolaire 04-72-26-54-77

Accueil de loisirs/Périscolaire 06-83-72-85-83

PAROISSE

04-72-26-10-48

1 Impasse de l'Eglise

01390 St André de Corcy

Père Bernard COLOMB

mail : paroisse.st.a.corcy@orange.fr

SECOURS

SAMU 15

GENDARMERIE 17

INCENDIE 18

CENTRE ANTI-POISON 04-72-11-69-1

DEPANNAGES

Electricité :	Gaz :	Eau :
R.S.E. : 04-74-08-07-07	G.D.F. : 04-74-91-50-60	NANTAISE DES EAUX : 09-69-32-04-04

RELAIS POSTE

Multiservices Route de la Boisse 01390 Tramoyes : 04-78-91-05-33

IMPOTS

Centre des Impôts de Trévoux : 04-74-00-94-20

Trésorerie de Montluel : 04-72-25-99-25

CADASTRE

Centre de Trévoux : 04-74-00-94-56

PROBLEME JURIDIQUE

Rencontrer gratuitement votre accès au droit dans l'Ain : 04-74-14-01-43 Ou par mail : cdad-ain@justice.fr

CENTRE MEDICO-SOCIAL CANTONAL : 04-78-55-30-71

1820 Grande rue 01700 MIRIBEL

Assistante sociale : Mme Estelle PLAN

DECHETERIE DE MIRIBEL : (CCMP) 04-78-55-52-18

Les horaires d'été du 1^{er} Avril au 31 Octobre :

Les horaires d'hiver du 01 Novembre au 31 Mars :

Du lundi au vendredi : 9H00 à 11H45 et de 14H00 à 18H45

Du lundi au vendredi : 8H00 à 11H45 et de 14H00 à 16H45

Le samedi : 9H00 à 18H45 sans interruption

Le samedi : 8H00 à 16H45 sans interruption

DECHETERIE ST ANDRE DE CORCY : 04-74-98-47-15

10 passages par an et par foyer pour St André de Corcy.

Du lundi au samedi : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h00

Fermeture : Le mardi toute la journée et le mercredi matin

RAMASSE DES ORDURES MENAGERESCollecte hebdomadaire chaque lundi

TRI SELECTIF Jour de ramassage chaque mardi semaines PAIRES

ENVIRONNEMENT

Brûlage des déchets : LE BRULAGE A L'AIR LIBRE EST INTERDIT

Sites : www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr www.ain.gouv.fr

ANIMAUX DOMESTIQUES

Les chiens ne doivent ni errer dans la Commune ni aboyer de manière intempestive tant le jour que la nuit.

Les propriétaires ou les détenteurs de chiens de 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie doivent :

- faire une déclaration à la Mairie du lieu de résidence du chien ou sur la commune du lieu de résidence du chien

- assister à une formation

TRAVAUX DOMESTIQUES ET JARDINAGE BRUYANTS POUR PARTICULIERS

Ils sont autorisés suivant ces horaires :

En semaine :	Le Samedi :	Les dimanches et jours fériés :
de 8 H à 12 H et de 14 H à 19 H 30	de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H	de 10 H à 12 H uniquement

POUR LES PROFESSIONNELS : excepté les interventions d'utilité publique en urgence

Les jours ouvrables :	Le Samedi :	Les dimanches et jours fériés :
de 7 h 00 à 19 h 30	de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H	Interdiction absolue

Ce bulletin est disponible sur www.tramoyes.fr